



Amende stationnement allemagne

Par **Momorad**, le **09/04/2014** à **18:59**

Bonjour,rnrnAprès un petit tour en Allemagne la semaine dernière, je me suis aperçu sur l'autoroute en rentrant une feuille au niveau de mon essuie glace. En m'arrêtant sur l'aire de repos suivante, j'ai découvert une amende de 15 € pour stationnement interdit. Que dois-je faire ?rnJe risque quoi si " j'oublie "de la payer ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2014** à **23:14**

Bonjour,rnrnSi vous "oubliez" de payer cette amende, soit vous ne retournerez plus jamais Outre-Rhin et il est possible que le Land laisse tomber, soit vous avez à aller régulièrement au pays de Goethe et vous risquez de vous faire intercepter par la Polizei. Là, ce sera plus cher.

Par **Momorad**, le **10/04/2014** à **13:40**

Merci Tisuisse pour votre réponse.rnEn fait le vrai problème c'est que je ne sais pas comment la payer exactement...!rnIl y a sur le pv un numéro IBAN mais si je fais un virement ,déjà je doute que ce soit gratuit a ma banque ,et en plus je n'aurai pas de preuve que j'aurai bien payé...!rncomment prouver si je me fais contrôler dans plusieurs mois ou années aux policiers que j'ai bien réglé ce pv, sans passer par la case "passage au poste pour vérifications" ?